



ÉTÉ 2023 #32

Fontaine-de-Vaucluse Saumane-de-Vaucluse L'Isle-sur-la-Sorgue Le Thor Châteauneuf-de-Gadagne



PETITE ENFANCE

Écolo crèche® montre l'exemple ASSAINISSEMENT

Stop aux graisses alimentaires et lingettes

MOBILITÉS

Adoptons le covoiturage au quotidien

www.paysdessorgues.fr

SOMMAIRE

Actualité Budget global 2023 : 40,6 M€	4
Petite enfance Écolo crèche® montre l'exemple Les travaux de construction de la nouvelle crèche ont débuté à Châteauneuf-de-Gadagne	
Environnement Accès aux massifs forestiers : réglementation et restrictions	9
Prévention des déchets Vers une gestion plus durable des déchets: le rôle clé des colonnes d'apport volontaire	16
Environnement Vous pensez rénover votre logement? Voici les nouvelles aides disponibles!	18
Développement économique Le Beau Geste : une biscuiterie artisanale et sociale, engagée pour son territoire	19
Assainissement Graisses alimentaires et lingettes : bêtes noires des stations d'épuration	20
Territoire En direct des 5 communes	22





RESTEZ EN CONTACT



Site internet www.paysdessorgues.fr



Page Facebook facebook.com/paysdessorgues

5 COMME UNE #32 - JUIN 2023

Directeur de publication : Pierre Gonzalvez

Rédaction : CCPSMV, C. Plisson

Éditeur : communauté de communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse

Conception : Agence Visae, maquette : Linda Perrotin

Relecture-correction : Ophélie Ravinel

Impression: Atelier Off7, sur papier certifié FSC 100%

Crédits photographiques: CCPSMV, Mairie de Châteauneuf-de-Gadagne, Freepik.com

Tirage: 17 000 exemplaires - Distribution: La Poste

Dépôt légal : juillet 2023







Pierre Gonzalvez
Président de la communauté de communes Pays des Sorgues
Monts de Vaucluse,
Vice-Président du conseil départemental de Vaucluse,
Maire de L'Isle-sur-la-Sorque.

Madame, Monsieur,

Ce numéro est l'occasion de vous présenter comme chaque année, de manière synthétique, la situation financière de votre communauté de communes. Comme vous pourrez le voir, la situation est saine et permet d'engager les actions et projets utiles au territoire et à ses habitants.

La mobilité est au cœur de nos préoccupations quotidiennes et chacun d'entre nous sait l'impact des déplacements sur l'environnement et constate l'augmentation de leur coût. Dans notre dossier, vous trouverez une présentation d'équipements disponibles sur notre territoire. Notre travail sur ces questions se poursuit et d'autres actions seront mises en œuvre dans les mois qui viennent.

Le service Petite Enfance de notre communauté de communes a récemment franchi une nouvelle étape en obtenant le label "Écolo crèche® " pour nos quatre crèches du territoire. Chaque geste compte, chaque nouvelle habitude peut contribuer à changer les choses. Nos enfants, nos petits-enfants, sont les citoyens de demain. C'est pourquoi nous nous engageons pour des pratiques plus responsables.

Vous l'aurez compris, ce numéro fait la part belle aux initiatives en faveur de notre environnement. Un environnement qui offre également des lieux propices au ressourcement, à l'image de nos territoires labellisés "Espace préservé" que je vous invite à découvrir sans modération.

Je souhaite à chacun de vous un bel été dans notre Pays des Sorgues Monts de Vaucluse.

Bonne lecture,

Pierre Gonzalvez





BUDGET GLOBAL 2023 : 40,6 M€

Lors du conseil communautaire de mars 2023, le budget prévisionnel, d'un montant de 27,1 millions d'euros, a été voté. Il illustre les priorités de la communauté de communes : la gestion des déchets, la petite enfance, le développement économique, l'aménagement du territoire...





Le niveau des dépenses a bien été contenu en 2022, sans recours à l'emprunt, mais des signaux d'alerte se confirment sur le coût du traitement des déchets.



Les comptes de la Communauté de Communes sont sains. Ce qui nous permet de poursuivre à la fois notre soutien aux communes membres avec plus de 6,7 millions qui leur sont reversés. Notre souhait est aussi de maintenir les taux d'imposition actuels qui sont inchangés depuis 2011.

Les investissements prévus ou qui se poursuivent en 2023



Le développement économique et agricole : les potentielles acquisitions de réserves foncières agricoles et économiques sont budgétisées pour la somme prévisionnelle de 1550 000 €.



La gestion des déchets : une plateforme de prétraitement des déchets verts est en cours de construction, à hauteur de 900 000 €. 1319 200 € sont investis au titre de l'ensemble de la gestion des déchets.



La petite enfance : une enveloppe de 1954800€ est prévue pour la crèche de Châteauneuf-de- Gadagne qui regroupera en un même lieu la crèche de la Sousto de la Ninéio, le Jardin d'enfants et un espace dédié au Relais petite enfance. Le bâtiment intègre des critères de construction durable en visant le label Bâtiments

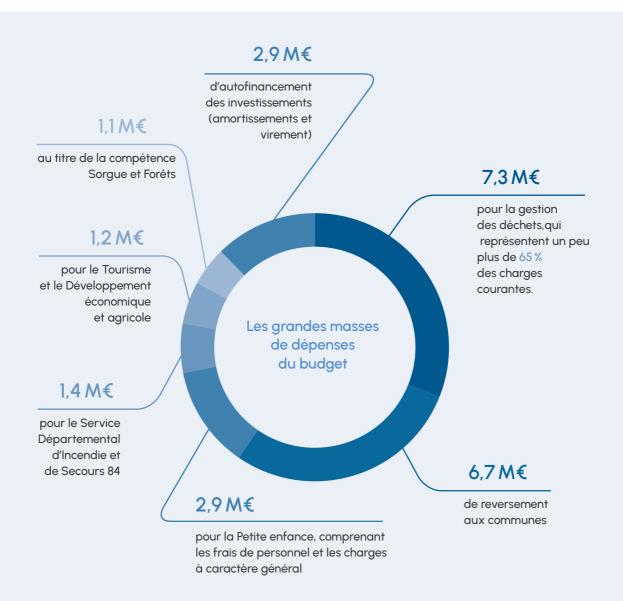
Durables Méditerranéens.



L'espace public communautaire : la requalification complète de la voirie d'intérêt communautaire sur l'axe Le Thor – L'Isle-sur-la-Sorgue a commencé depuis de début d'année, ainsi que la connexion au lycée de la Ricarde par l'avenue Louis Boudin. Ces travaux vont être réalisés avec une enveloppe de 2795 000 €.



L'assainissement : 2343 000 € sont prévus conformément aux opérations du Schéma directeur intercommunal d'assainissement.





Développement durable

+1M€

investi pour le développement du vélo : création de pistes, déploiement d'arceaux de stationnement...

70 k€

pour finaliser le passage en 100 % LED de notre éclairage public





ÉCOLO CRÈCHE® MONTRE L'EXEMPLE

Depuis janvier dernier, quatre crèches de la communauté de communes ont été labellisées Écolo crèche®. L'occasion de faire un zoom sur ce label et sur la construction.



Écolo crèche® c'est quoi? —

Le label Écolo crèche®, créé en 2019, est le **premier label de développement durable** dédié au secteur de la petite enfance. Il est géré par Label Vie, une association de l'économie sociale et solidaire, fondée par Claire Grolleau.

Ce label valorise le travail des équipes des crèches en faveur du développement durable. Il permet également au public et aux collectivités de reconnaître les crèches engagées dans une démarche de transition écologique. Renouvelable tous les trois ans, son objectif est de pérenniser les pratiques en faveur de l'environnement, dans un principe d'amélioration continue et durable.

Ouvrir les crèches sur l'environnement

Depuis janvier dernier, quatre crèches du territoire ont obtenu ce label : la crèche des Nevons et celle des Capucins à l'Isle-sur-la-Sorgue ; la crèche l'Arlequine au Thor et la crèche La Sousto de la Ninéio à Châteauneuf-de-Gadagne.

L'obtention de ce label vient **souligner et encourager le travail des équipes en matière de protection de l'environnement** : tant au niveau de l'entretien des locaux, des activités proposées aux enfants, au'au bien-être des enfants et du personnel.

Nous avons investi dans un nettoyeur vapeur, pour réduire l'utilisation de produits chimiques. Il y a une vraie volonté de la communauté de communes et du personnel d'ouvrir les crèches sur l'environnement. Par exemple, via des journées pour faire découvrir les animaux aux enfants, des ateliers créatifs avec récupération d'ocre et d'épices pour confectionner de la peinture. L'idée est qu'ils fabriquent par eux-mêmes les matériaux qu'ils vont utiliser dans leurs activités.

Quant au bien-être du personnel, des espaces de repos sont présents dans toutes les crèches et c'est un objectif commun qui anime toutes les équipes

Marielle FABRE, vice-présidente de la communauté de communes déléguée à la petite enfance, et adjointe à la municipalité de Châteauneuf-de-Gadagne, en charge de l'Enfance et de l'Environnement.

C'est d'ailleurs à Châteauneuf-de-Gadagne que l'actuelle crèche se modernise via la construction d'une extension, qui viendra compléter le bâtiment existant et dont les travaux ont débuté en février dernier.

PETITE ENFANCE

L'interview de Marielle Fabre à ce sujet.

Où se situera précisément cette extension?

Marielle Fabre : Elle viendra s'implanter à côté de la crèche actuelle, qui deviendra alors un local technique avec vestiaires, laverie et lingerie.

De plus, la crèche se situe à proximité du groupe scolaire Pierre Goujon. C'est donc un emplacement stratégique et cohérent qui favorise les modes de déplacement doux : vélo, marche, trottinette, etc.



Quelle sera sa surface et que contiendra-t-elle?

L'extension sera de 460 m². Elle abritera la partie crèche, avec l'accueil des enfants, un relais petite enfance et le bureau de la directrice. Le relais petite enfance sera présent une fois par semaine. Quand il ne sera pas là, son espace sera consacré aux activités de la crèche. Tout compris, en comptant l'actuelle crèche et son extension, cela fera une surface totale de 618 m², pour 45 places.

En quoi cette crèche répondra au label Écolo crèche®?

De par sa conception et sa construction, elle rentre dans le projet d'Écolo crèche®. Le label BDM (Bâtiments Durables Méditerranéens) a été obtenu sur la phase de conception. L'objectif suivant est de décrocher ce même label sur les phases de réalisation et d'usage du bâtiment.

L'extension de la crèche actuelle bénéficie d'une conception bioclimatique, c'est-àdire avec un confort thermique optimal en été comme en hiver. Son isolation permettra de consommer le moins possible d'énergie. Sur ce registre, des panneaux photovoltaïques seront installés ainsi qu'un système de récupération des eaux de pluie. Pour le confort de tous, des puits de lumière seront mis en place dans le bâtiment, ainsi que des patios végétalisés. On trouvera également de la végétation sur les murs et dans la cour. Pour la construction, des matériaux durables et les plus locaux possible sont privilégiés.

L'objectif est aussi que cette nouvelle crèche s'intègre bien dans le paysage, en harmonisant la vue avec le cœur de ville, tout en la conciliant avec le plan local d'urbanisme de la commune.

Quelle sera la visée principale de ce projet?

Le projet de cette nouvelle structure (actuelle crèche et sa future extension) est représentatif de ce que la communauté de communes veut mettre en place : un projet élaboré avec les équipes, avec la directrice de la crèche, mais aussi avec les parents des enfants, en les impliquant davantage. Nous souhaitons amener du lien entre parents et enfants, et entre les parents et la crèche. Ce label Écolo crèche® n'est pas une fin en soi : il faut le faire vivre au quotidien et le faire perdurer, en réfléchissant constamment sur comment faire évoluer les pratiques. C'est un tremplin pour partager des connaissances et des idées aux agents des communes, aux parents et au public, pour les amener vers un changement de comportement, plus en phase avec le développement durable.

La crèche gardera le même nom que l'actuelle et conservera son projet pédagogique.



LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE CRÈCHE **ONT DÉBUTÉ** À CHÂTEAUNEUF-DE-GADAGNE

Après les travaux de terrassement et de fondation effectués en février, les travaux de soubassement ont débuté au printemps. Cet été, c'est le charpentier qui interviendra avec la pose des ossatures.

Le nouvel équipement de 618 m² au total s'inscrit dans une recherche de performance énergétique élevée et répond ainsi aux attentes du label Bâtiments Durables Méditerranéens.

Murs à ossature bois, bardage extérieur à claire-voie en douglas et ganivelle de châtaignier, menuiseries extérieures triple vitrage, panneaux solaires en toiture... Tout est fait pour en faire un bâtiment de haute qualité.

La crèche ouvrira ses portes en 2024. Elle pourra accueillir 45 enfants de manière régulière ou occasionnelle, en fonction des besoins des familles.



ENVIRONNEMENT

ACCÈS AUX MASSIFS FORESTIERS : **RÉGLEMENTATION ET RESTRICTIONS**

Chaque année, entre le 15 juin et le 15 septembre, l'accès à certains massifs forestiers est réglementé en fonction des conditions météorologiques et du risque incendie. Balades, randonnées, mais aussi circulation et stationnement des véhicules sont limités ou interdits pour prévenir des feux de forêt.

Pourquoi l'accès en forêt est-il réglementé?

L'accès en forêt est soumis à des règles strictes pour assurer la sécurité de tous. En période à risque, nos massifs forestiers sont particulièrement vulnérables aux incendies. Les niveaux de fermeture des massifs dépendent du niveau de danger incendie, évalué par les autorités préfectorales et communales en fonction des conditions locales et de l'affluence touristique. Certains massifs peuvent être fermés toute la journée en cas de risque exceptionnel.

Toute infraction à ces règles peut entraîner des amendes et des poursuites pénales, et en cas d'incendie, une amende pouvant atteindre 3750 euros.

Respecter ces règles permet de **préserver nos** massifs forestiers et de **réduire les risques** d'incendie. Soyez responsables et profitez de la nature en toute sécurité.

Mesures de sécurité

- Anticipez vos sorties en forêt et consultez la météo
- N'oubliez pas votre téléphone mobile
- Prévenez votre entourage de votre itinéraire
- Ne quittez jamais les chemins balisés

Pour connaître les niveaux d'accès, la Préfecture de Vaucluse met à disposition une page dédiée sur son site internet ainsi qu'un numéro spécial. Les informations sont actualisées la veille pour le lendemain vers 18h.















Cartes d'accès aux massifs forestiers dans les départements : www.risque-prevention-incendie.fr/ vaucluse/

Serveur vocal sur les conditions d'accès : 04 28 31 77 11



ADOPTONS LE COVOITURAGE AU QUOTIDIEN



De nouveaux aménagements disponibles sur le territoire

La communauté de communes et le département de Vaucluse ont aménagé des sites de covoiturage avec des arrêts et places pour garer plusieurs véhicules.

Pour un conducteur, cela revient à conduire le long d'un trajet défini pour embarquer d'éventuels passagers qui attendent.

Covoiturer sur les trajets du quotidien : quels avantages?

On appelle covoiturage du quotidien les trajets partagés en voiture de moins de 80 km, effectués plusieurs fois par semaine. Covoiturer au quotidien, c'est partager un trajet en voiture une ou plusieurs fois par semaine, sur des trajets de courte distance. Cela permet de diviser par deux l'impact environnemental de ses déplacements et d'économiser jusqu'à 2000 euros par an. C'est aussi un moyen de limiter la pollution de l'air et sonore sur votre territoire. Enfin, c'est l'occasion de partager un trajet avec des gens près de chez vous et de tisser des liens grâce à des voyages réguliers.

Quels sont les dispositifs mis en place pour vous aider?

L'État met en place une aide de 100 euros pour les conducteurs qui s'inscrivent sur une application de covoiturage éligible (plateformes publiques, Blablacar daily, Mobicop Klaxit, Karos...). Cette prime est versée après les 10 premiers trajets de courte distance effectués sur l'année 2023.

En ce qui concerne les trajets domicile-travail, vous pouvez bénéficier du forfait mobilité durable. C'est une aide financière versée aux salariés par les employeurs. Elle est exonérée d'impôts pour les salariés, et de cotisations sociales pour les employeurs. Deux entreprises sur cinq l'avaient déjà mise en place en 2022. Renseignez-vous auprès de votre employeur.



Des abris à vélos sécurisés et gratuits dans nos gares, un pas de plus vers l'intermodalité!

Dans le cadre de son plan vélo, la Région Sud, en partenariat avec SNCF Gares et Connexion, propriétaire et exploitant des gares régionales, a équipé les gares de Châteauneuf-de-Gadagne, Le Thor et L'Isle-sur-la-Sorgue/Fontaine-de-Vaucluse d'abris à vélos sécurisés.

Ces abris sont accessibles gratuitement à tout titulaire d'une carte de transport via une inscription sur le portail ZOU. Il n'est pas nécessaire d'être abonné, la carte billettique disponible gratuitement suffit.







Pour en savoir: www.zou.maregionsud.fr/se-deplacer-a-velo/

Réservation en ligne: www.zou.maregionsud.fr/reserver-un-abri-a-velo/



LES VERGNES, UN NOUVEL "ESPACE PRÉSERVÉ" À FONTAINE-DE-VAUCLUSE



La communauté de communes a déployé son propre label « Espace préservé » dans le but de mettre en avant une gestion écologique de certains sites fréquentés par le public. Le label, créé en 2019, permet de trouver un équilibre entre les activités humaines et la protection de l'environnement.

Le lieu-dit Les Vergnes, situé à Fontaine-de-Vaucluse, a été retenu pour être labellisé. Cet espace d'environ 1 hectare est situé le long de la Sorgue et de la route départementale D25 à l'entrée de Fontaine-de-Vaucluse.

Il est fréquenté par les promeneurs, les pêcheurs et les utilisateurs du parking. Il dispose de bancs, de tables de pique-nique et de toilettes pour les visiteurs. Les poubelles et les bacs de tri sont situés près du parking.

La présence de zones de prairie naturelle, de bosquets, d'arbres, d'arbustes ainsi que la Sorgue font de ce lieu un endroit idéal pour permettre le développement et la préservation des espèces, mais également l'accueil et la sensibilisation du public.

Les travaux d'aménagement :

- Installation d'un totem explicatif de la démarche sans recours à la bétonisation.
- Oréation de cheminements adaptés aux personnes à mobilité réduite et aux déficients visuels.
- Plantation de plantes aromatiques pour enrichir la biodiversité locale.
- Mise en place d'actions pour préserver la flore sur ce lieu très fréquenté en période estivale.
- Installation de nombreux abris pour les chauves-souris, les oiseaux et les écureuils, tous réalisés en interne par l'équipe Sorgue de la communauté de communes.

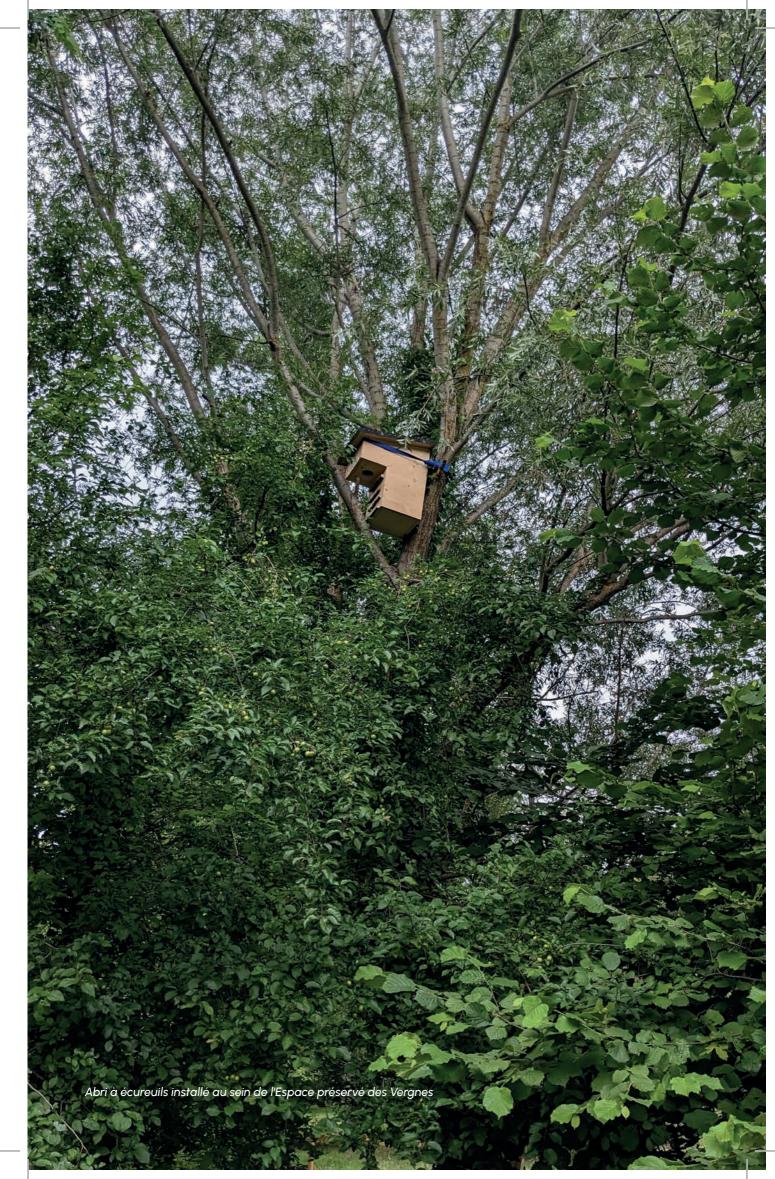
Ces initiatives témoignent de l'engagement de la communauté de communes dans la préservation de l'environnement et la mise en valeur de son patrimoine naturel. Le label « Espace préservé » permet ainsi de sensibiliser les visiteurs aux enjeux environnementaux et de les inciter à adopter des comportements responsables lors de leur visite.

Découvrez également nos deux autres sites labellisés "Espace préservé" :

- Le site Avenue des Sorgues à L'Isle-sur-la-Sorgue.
- Le site Chemin du Moulin dans la commune du Thor.









VERS UNE GESTION PLUS DURABLE DES DÉCHETS: LE RÔLE CLÉ DES COLONNES D'APPORT VOLONTAIRE

Les quantités de déchets à traiter ne diminuent guère et les coûts de traitement augmentent de manière alarmante.

- Il faut trier le plus possible, car le tri des emballages, des papiers et du verre nous permet de limiter le coût de la gestion des déchets et de préserver les ressources naturelles.
- Il est nécessaire de collecter les emballages, les papiers et le verre au meilleur coût. Les collectes du papier et du verre sont déjà effectuées en colonnes.

Nous sommes conscients de demander un effort supplémentaire aux habitants mais ce choix a fait l'objet d'une étude qui prend en compte les retours d'expérience des collectivités de toute la France.

Combien de colonnes au total?

L'Isle-sur-la-Sorgue	124 colonnes	1 colonne pour 149 habitants
Le Thor	54 colonnes	1 colonne pour 167 habitants
Châteauneuf-de-Gadagne	21 colonnes	1 colonne pour 143 habitants
Saumane-de-Vaucluse	10 colonnes	1 colonne pour 94 habitants
Fontaine-de-Vaucluse	8 colonnes	1 colonne pour 74 habitants

PRÉVENTION DES DÉCHETS



Un changement pour harmoniser les collectes, augmenter notre capacité de recyclage et maîtriser nos dépenses.

Désormais, la collecte s'effectue en colonnes d'apport volontaire pour toutes les communes de la communauté de communes. Une harmonisation qui permet de diviser par deux le coût de collecte de 400 € la tonne en sacs contre 200 € la tonne en colonnes.

Une colonne d'apport volontaire permet à tous de trier 7j/7 et 24h/24 sans se soucier du jour de sortie des sacs. Elle donne aussi la possibilité de trier au point de tri de leur choix, en fonction des habitudes et des trajets quotidiens : les emplacements ont été choisis pour être faciles d'accès, proches des habitations si possible et surtout sur des points de passage.

Les colonnes permettent de faire face à l'augmentation des volumes à trier tout en maîtrisant les coûts de collecte car elles bénéficient d'une capacité de stockage de 3 500 litres (équivalent à 50 sacs jaunes très remplis).



Un changement pour l'environnement et le cadre de vie

Arrêter la collecte en porte à porte, c'est réduire les trajets des camions de collecte et supprimer les sacs jaunes.

Moins de carburant consommé équivaut à moins de CO, rejeté dans l'atmosphère. Moins de camions, c'est aussi moins de bruit, parfois à des heures matinales. Et arrêter les sacs jaunes, c'est éviter du déchet plastique supplémentaire.

C'est pourquoi nous comptons sur vous : sans votre geste, rien n'est possible!





PRÉVENTION DES DÉCHETS

MA POUBELLE, DES SOLUTIONS POUR L'ALLÉGER

Plus de 70 % des ordures collectées dans la communauté de communes pourraient être valorisées autrement que par l'incinération : 40 % pourraient rejoindre des filières de recyclage et 30 % sont des déchets compostables.

Tous les emballages se trient, quels sont les bénéfices?

Pour vous, un geste de tri quotidien facilité.

Pour la communauté de communes, moins d'erreurs dans le bac ou conteneur jaune, moins de refus en centre de tri et donc un plus fort taux de recyclage. En bref, une dynamique écovertueuse qui bénéficie à tous.

En développant le recyclage, **on économise naturellement les ressources premières**, nécessaires à toute nouvelle fabrication. En limitant cette extraction (eau, énergies, sols, biomasse, minerais), **on réduit aussi notre empreinte carbone**... ainsi que **la pollution atmosphérique** engendrée par l'incinération.

Mais où vont nos déchets recyclables?

Sur le territoire, ils sont **acheminés au pôle Novalie** exploité par Suez pour le compte du Sidomra (Syndicat mixte pour la valorisation des déchets du pays d'Avignon) situé à Vedène.

Le pôle gère et valorise les déchets de la communauté de communes du Pays des Sorgues Monts de Vaucluse, ainsi que celles du Grand Avignon et de la communauté d'agglomération des Sorgues du Comtat, soit un bassin de 217 600 personnes.

Depuis novembre 2022, la chaîne du tri est organisée différemment. Elle permet la simplification du tri.

Les solutions pour valoriser ses déchets végétaux

Le compostage

Le compostage est un processus de transformation des déchets organiques (déchets de cuisine, déchets verts et de bois) par des micro-organismes et petits animaux (bactéries, vers de terre) en un produit comparable au terreau : le compost.

En vous équipant d'un composteur, vous pouvez réduire de 30 % le poids de votre poubelle soit environ 7 sacs de 50 litres par personne et par an.



Le paillage

Le paillage peut être utilisé partout dans le jardin avec les tontes de pelouses, les feuilles mortes et des copeaux de bois. Comment faire : avec le végétal choisi, couvrir le sol du jardin, massifs, parterres de fleurs et arbustes.

Avantages : limiter l'arrosage, éviter le désherbage, créer un lieu propice aux insectes, favoriser la croissance de vos végétaux.



Le mulching

Plus besoin de ramasser l'herbe, ce qui permet une fertilisation naturelle de la pelouse. Votre pelouse sera plus belle car plus dense et plus verte. De plus, vous n'avez pas à stocker les sacs. Il est possible d'équiper n'importe quelle tondeuse d'un kit mulching.

L'apport en déchèterie

Dernière solution, les déchèteries accueillent vos déchets verts toute l'année du lundi au samedi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.



Où se procurer un composteur?

Pour l'achat d'un composteur en bois, contactez l'association Opus pour vous inscrire à la prochaine distribution de composteurs et à l'atelier de mise en route.

Téléphone: 04 90 85 51 15

QUE FAIRE DE MES ENCOMBRANTS?

Vous ne savez pas quoi faire de vos meubles, matelas, lave-vaisselle, ordinateurs, gros cartons... dont vous n'avez plus l'utilité. Les encombrants sont des déchets qui, en raison de leur poids ou de leur volume, ne peuvent être collectés avec les ordures ménagères.



Pour cela différentes solutions s'offrent à vous :

- Lors d'un achat (en magasin ou sur Internet), vous pouvez faire reprendre gratuitement votre ancien équipement. Certains magasins de meubles reprennent également votre ancien canapé ou votre ancienne armoire.
- Les encombrants peuvent être déposés en déchèterie et les objets en bon état dans les zones de réemploi, où ils seront collectés par la recyclerie ou une association locale pour être réparés et remis en état. Puis, ils seront revendus dans une boutique solidaire pour leur donner une seconde vie. Consultez les horaires des déchèteries sur paysdessorgues.fr.

☼ En cas de difficulté de mobilité, il existe un service de ramassage des encombrants gratuit réservé aux particuliers. Ce service, mis en place au titre de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, est bien utile aux habitants qui connaissent des difficultés de mobilité ou non équipés d'un véhicule adapté. Prenez rendez-vous au 04 90 21 43 11.

Rappel: tout dépôt dans la rue est interdit et peut faire l'objet d'une amende.



VOUS PENSEZ RÉNOVER VOTRE LOGEMENT? VOICI LES NOUVELLES AIDES DISPONIBLES!

Si vous envisagez des travaux de rénovation pour votre logement cette année, sachez que MaPrimeRénov' évolue en 2023. À partir du 1^{er} février, les **plafonds** de travaux de rénovation énergétique éligibles au financement par MaPrimeRénov' seront **augmentés pour prendre en compte la hausse des prix**. Cette aide financière est destinée à tous les ménages, propriétaires occupants, bailleurs ou copropriétaires, sans distinction de revenus. Le montant de la prime dépend des ressources du foyer et de la nature des travaux.

L'objectif de MaPrimeRénov' est **d'inciter les ménages à rénover leur logement de manière écoresponsable**. Environ un million de foyers ont déjà pu bénéficier de l'aide pour les travaux de chauffage, d'isolation et de ventilation.

Pour 2023, les nouveautés concernent notamment :

- ✓ Ma Prime Rénov Sérénité: les plafonds de travaux éligibles pour bénéficier de cette prime sont revalorisés de 30 000 à 35 000 €. Cette prime est destinée aux propriétaires occupants à revenus modestes ou très modestes qui envisagent des travaux de rénovation permettant un gain énergétique d'au minimum 35 %.
- Ma Prime Rénov Copropriétés : cette prime permet de financer des travaux de rénovation énergétique globale (gain d'au moins 35%) sur les parties communes des copropriétés. Les plafonds sont relevés de 15 000 à 25 000 € et les primes individuelles complémentaires versées aux ménages qui résident dans la copropriété sont doublées : elles passent à 3 000 € pour les propriétaires très modestes et à 1500 € pour les propriétaires modestes.
- Forfaits "rénovations globales": le forfait "rénovation globale" augmente pour les ménages aux ressources intermédiaires et supérieures. Ils passent respectivement de 7 000 à 10 000 € et de 3 500 à 5 000 €, afin d'inciter les Français à rénover leur logement de manière globale.
- Baisse de certaines primes : à partir du 1^{er} février 2023, les primes pour l'installation d'un poêle à granulés et d'une VMC double flux diminuent de 500 € pour les ménages aux revenus modestes et très modestes

Il est important de noter que les **plafonds de ressources ont été réévalués** depuis le 1^{er} janvier 2023. Vous pouvez consulter les plafonds de ressources sur la fiche d'information Prime énergie "MaPrimeRénov".







Contactez un conseiller Mon Accompagnateur Rénov'

Si vous souhaitez plus d'informations sur les travaux à envisager pour diminuer vos consommations d'énergies et les aides dont vous pouvez bénéficier, contactez l'Agence Locale de la Transition Énergétique (ALTE).

- Par le formulaire de contact de leur site internet :
- Par téléphone au 04 90 74 09 18 du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE







En savoir plus: www.lebeaugeste.fr

f l Le Beau Geste

Points de vente :

l'Isle Verte à L'Isle-sur-Sorgue ; Biocop, Le Thor ;

Cave de la Grande Marine, Le Thor.



Frédéric, salarié en insertion dans la biscuiterie, et Fleur MASON. © C. Plisson

LE BEAU GESTE : UNE BISCUITERIE ARTISANALE ET SOCIALE, **ENGAGÉE POUR SON TERRITOIRE**

Le Beau Geste, biscuiterie solidaire basée au Thor, lancée tout récemment, emploie du personnel en insertion professionnelle. Interview avec une de ses fondatrices, Fleur Masson.

Qui a fondé cette biscuiterie et quand?

Fleur Masson : Je l'ai créée avec ma mère, Evelyne, en mai 2022 mais nous avons commencé la production en janvier 2023 et effectué les premières ventes en février 2023. Ma mère est conseillère en insertion professionnelle, spécialiste depuis 10 ans de l'accompagnement de personnes en difficulté. Quant à moi, je suis ingénieure en agroalimentaire.

Pouvez-vous nous expliquer le principe de cette biscuiterie sociale?

Le Beau Geste possède deux missions. Tout d'abord, permettre l'insertion professionnelle d'un public éloigné de l'emploi, de tout âge et de tout parcours. L'entreprise est reconnue comme étant une structure d'insertion, dans le cadre du dispositif national d'insertion par l'activité économique. Les personnes travaillant pour la biscuiterie peuvent rester 2 ans maximum. Nous sommes une passerelle vers l'emploi.

La deuxième mission est de contribuer à ce que les Français mangent davantage de légumineuses. Tous nos biscuits sont confectionnés à partir de farines de légumineuses régionales. Ces dernières présentent un fort intérêt nutritionnel : elles sont faibles en matière grasse, riches en fibres et en protéines.

Quels types de biscuits sont fabriqués?

Nous confectionnons des biscuits sucrés et salés, de petite taille. Ce sont des biscuits dits « bord de tasse ». En sucré, nous avons : des cookies chocolat, des biscuits à la fleur d'oranger et d'autres à base de lentilles vertes et de cranberries. En salé, nous proposons les saveurs tomates et piments d'Espelette, moutarde et graines de pavot et enfin parmesan et graines de fenouil.



GRAISSES ALIMENTAIRES ET LINGETTES: BÊTES NOIRES DES STATIONS D'ÉPURATION

Depuis quelques années, les canalisations de nos stations d'épuration sont fragilisées par l'afflux de lingettes jetables et de graisses alimentaires. Rappelons que tout ne peut pas se jeter dans les toilettes.



De plus en plus utilisées dans le nettoyage quotidien des maisons, les lingettes finissent très souvent dans les toilettes. Les graisses alimentaires, les mouchoirs ou tous les papiers autres que le papier toilette, le fil dentaire, la litière pour animaux, les médicaments ou encore les couches-culottes... Tous ces déchets doivent impérativement être jetés avec vos ordures ménagères ou faire l'objet d'une collecte spécifique.

Cauchemar pour les canalisations, ils contribuent à l'engorgement des tuyaux des installations de plomberie intérieures et des canalisations publiques.

Dépolluer nos eaux usées est essentiel pour la salubrité publique et la préservation de l'environnement.



Appel au civisme

Les équipes dédiées à l'assainissement de nos 5 communes sont mobilisées pour réaliser des interventions qui pourraient être évitées. Faire le bon geste et ne pas jeter ses déchets dans les toilettes, c'est respecter les agents qui œuvrent au quotidien sur le terrain, assurer une hygiène domestique, garantir notre sécurité sanitaire et limiter le risque de mauvaises odeurs ou de débordement des eaux usées vers le milieu naturel.

Il est nécessaire de prendre la mesure des conséquences écologiques et économiques du déversement de ces déchets, qui induisent potentiellement une pollution du milieu naturel et un dérèglement de l'écosystème

En adoptant les bons gestes, vous contribuerez donc directement à préserver l'environnement.

Les équipes du service Assainissement sont régulièrement appelées pour des interventions notamment liées à la présence de graisses alimentaires dans les réseaux.

Les graisses alimentaires, jetées avec les eaux usées, bouchent les canalisations et perturbent le bon fonctionnement des postes de relèvement ou des stations d'épuration. Dans les réseaux, les graisses alimentaires ont tendance à se figer ce qui provoque des désagréments en termes d'odeurs, mais peut également aller jusqu'à l'obstruction des réseaux et engendrer des débordements.

Ce type de dysfonctionnement touche particulièrement les centres-villes où sont présents les métiers de bouche.

Quelles sont les conséquences pour les réseaux d'assainissement?

Pour assurer la continuité du service, il faut alors intervenir en urgence afin de désobstruer les canalisations et éviter tout déversement vers la Sorgue.

Les graisses perturbent également le fonctionnement des stations d'épuration, qui ne peuvent pas les traiter en grande quantité.

Enfin, les interventions d'urgence et en astreinte le soir ou le week-end sur des canalisations d'eaux usées représentent 30 % du coût d'exploitation des systèmes d'assainissement.

Pensez aussi que votre propre branchement d'assainissement peut s'obstruer, engendrant des désagréments nombreux (mauvaises odeurs, débordements des eaux usées...) et des réparations qui seront à votre charge.

Quels sont les bons gestes à adopter?

Les professionnels de la restauration ont l'obligation de s'équiper de bacs à graisse et ils peuvent se rapprocher des services de la communauté de communes pour connaître les modalités de collecte.

La communauté de communes privilégie l'information et le dialogue pour faire respecter la réglementation. Ainsi, une campagne de sensibilisation est en cours dans le centre-ville de L'Isle-sur-la-Sorgue et une charte de bonnes pratiques a été mise en place avec les restaurateurs.



Création d'un fonds de solidarité communautaire

Le nouveau fonds de solidarité communautaire est destiné aux usagers en situation de pauvreté et/ou de précarité des communes de Fontaine-de-Vaucluse, Saumane-de-Vaucluse, L'Isle-sur-la-Sorgue, Le Thor et Châteauneuf-de-Gadagne.

Ce fonds permet d'aider les usagers à régler la part assainissement de leur facture d'eau.

À qui s'adresser?

Pour plus d'informations ou pour établir une demande, il convient de vous rapprocher des services sociaux et du CCAS de votre commune.



EN DIRECT DES 5 COMMUNES...



Fontaine-de-Vaucluse

Travaux à venir : piétonnisation du centre du village

Dans le cadre de l'Opération Grand Site La Fontaine-de-Vaucluse, d'importants travaux sont prévus pour rendre le centre du village plus agréable et sécurisé. La première phase débutera à l'automne 2023 et portera sur le réaménagement des parkings Yvonne Garcin, P1 et P2.

Actuellement, l'accès à ces parkings se fait par le centre du village en passant par la place de la Colonne, ce qui entraîne une augmentation de la circulation dans les ruelles et une cohabitation difficile entre véhicules et piétons, surtout pendant les périodes de forte affluence touristique.

Afin de remédier à cette situation, les travaux visent à séparer les flux de circulation et à piétonniser le centre du village. Pour y parvenir, des aménagements spécifiques seront réalisés sur les parkings mentionnés précédemment. Ces travaux permettront un accès en voiture à tous les parkings sans passer par la place de la Colonne.

Le projet s'inscrit dans une volonté d'améliorer le cadre de vie du centre-ville, de garantir la sécurité des piétons et de favoriser une circulation apaisée dans le village.

Saumane-de-Vaucluse

Fermeture du Château de Saumane pour travaux

Le Château de Saumane est temporairement fermé pour des travaux de sécurisation planifiés par la communauté de communes et la Direction régionale des Affaires culturelles (DRAC).

Un diagnostic réalisé l'année dernière avait identifié quatre volets de travaux à entreprendre pour assurer la sécurité des personnes et des biens, notamment sur les terrasses, les remparts, les toitures et certains éléments patrimoniaux. Ces travaux sont classés selon leur urgence, avec des niveaux de sécurité publique les plus critiques nécessitant une attention particulière.

La fermeture du château pendant cette période est donc indispensable pour garantir la protection de tous. À la fin de cette période, il est prévu que le château soit à nouveau accessible.

Un comité de pilotage, dirigé par L'Isle-sur-la-Sorgue Tourisme, sera chargé de mettre en valeur ce remarquable patrimoine du Vaucluse. L'objectif est d'en faire un outil de développement économique, culturel, pédagogique et touristique tout au long de l'année, au bénéfice de notre territoire.





Châteauneuf-de-Gadagne

Le stade fête ses 30 ans et devient le stade Pierre Molland

Samedi 13 mai, le stade a célébré ses 30 ans lors d'une journée festive. Il « s'est refait une jeunesse » et a aussi changé de nom.

En effet, s'il portait le nom de son quartier d'implantation (la Galère), il a paru évident de fêter cet anniversaire en le rebaptisant au nom de Pierre Molland, pour le remercier de ses plus de 40 années passées au service de notre village dont 7 mandats municipaux.

Un stade qui lui « appartient » quelque peu, puisque amoureux du ballon rond, il y fût joueur, entraîneur joueur, et dirigeant d'équipe... Bienvenue chez toi, Pierre!



L'Isle-sur-la-Sorgue

Réhabilitation en cours de l'ancien pont de chemin de fer au nord de la zone d'activités de la Grande Marine.

Ce pont est fréquenté par de nombreux piétons et cyclistes, mais en raison de son état, il est nécessaire de le mettre aux normes et de le renforcer pour garantir la sécurité de tous les utilisateurs.

En mars, lors du retrait des plaques métalliques de la passerelle, la plupart des supports ont été découverts endommagés, rendant impossible la pose de nouvelles plaques. Par conséquent, il a été décidé d'opter pour un revêtement en bois.

Ce léger contretemps a entraîné un retard dans l'avancement des travaux de cet ouvrage d'art. La passerelle est à nouveau accessible depuis juillet 2023.

Le Thor

Plus de mobilités douces sur la route de L'Isle-sur-la-Sorgue au Thor

Depuis le mois de janvier, d'importants travaux de réaménagement ont été entrepris sur la route de L'Isle-sur-la-Sorgue au Thor. L'objectif de ces travaux, en plus de l'enfouissement des réseaux aériens, est de favoriser l'utilisation des modes de déplacement actifs en créant des pistes cyclables.

Cette route, très fréquentée par les véhicules, présente une opportunité pour promouvoir la mobilité douce et assurer la sécurité des piétons et des cyclistes. Ainsi, des voies dédiées aux modes de transport actifs seront aménagées de part et d'autre de la route, dont une bordée d'arbres à tiges. De plus, la construction d'un nouveau giratoire est prévue afin de faciliter l'accès au nouveau parc d'activités de Saint-Joseph.

Le coût total des travaux s'élève à 2,63 millions d'euros. La livraison est prévue à l'automne 2023.





Liberté Égalité

SÉCHERESSE

ÉCONOMISONS L'EAU



Éviter de laisser couler l'eau



Utiliser les appareils de lavage à plein



Limiter les arrosages des jardins



Installer des équipements économes en eau



Éviter de laver sa voiture



Respecter les restrictions sur le remplissage des piscines

AYONS LES BONS RÉFLEXES ecologie.gouv.fr

